

(Communiqué de presse)

Embargo lundi 21.04.2014 22h00

Electricité solaire et locale !

Avril 2014. Les communes de Delémont, Develier, La Neuveville, Moutier, Saint-Imier et Tramelan encouragent depuis de nombreuses années les énergies renouvelables. Avec le lancement de deux nouveaux produits TOPAZE et AMBRE en avril prochain, elles renforcent ainsi leur gamme avec des produits composés d'énergie hydraulique suisse mais également solaire locale.

Les communes s'adaptent continuellement aux nouvelles productions en proposant aux clients des produits énergétiques renouvelables. Aujourd'hui, elles lancent le produit « TOPAZE » composé d'énergie hydraulique suisse ainsi que d'énergie solaire locale, et le produit « AMBRE » composé, quant à lui, exclusivement d'énergie solaire locale. Les communes souhaitent ainsi offrir à leurs clients la possibilité de consommer la qualité d'électricité qu'ils désirent.

« TOPAZE » vient en complément au produit de base actuel et se calcule sur la totalité de la consommation. « AMBRE » est disponible par tranche de 100kWh.

Les communes ont pour but de relever les défis de l'ouverture du marché de l'électricité, en cohérence avec la politique énergétique 2050 de la Confédération. Ces défis font également écho à la « Journée Mondiale de la Terre », l'évènement environnemental populaire le plus important au monde et qui sera célébré le 22 avril 2014.

De l'énergie bonne pour la Terre, telle est la mission que perpétuent les communes aujourd'hui, et pour les générations futures.

Informations complémentaires
M. Michel Hirtzlin
079 624 39 80

Informations complémentaires
M. Partick Adatte
079 286 06 44